



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

DFID

Department for
International
Development



Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP)

(GCP/INT/735/UK)

Sustainable Fisheries Livelihoods Programme (SFLP)

PROJET PILOTE
«AMÉNAGEMENT PARTICIPATIF DES PÊCHES EN ZONE CÔTIÈRE AU CONGO, AU
GABON, EN GUINÉE ET EN MAURITANIE»

RAPPORT TERMINAL

Par

Jean-Calvin Njock
Coordonnateur régional
Unité de support régional (USR), Cotonou - Bénin

May 2007

TABLE DE MATIÈRE

| | |
|--|----|
| LISTE DES ABREVIATIONS..... | 3 |
| 1. INTRODUCTION..... | 5 |
| 1.1 Informations générales et historique..... | 5 |
| 1.2 Dispositions officielles..... | 6 |
| 1.3 But, objectif et résultats attendus du projet..... | 6 |
| 1.4 Stratégie adoptée..... | 6 |
| <u>1.4.1 Sensibilisation et information des parties prenantes</u> | 6 |
| <u>1.4.2 Questions genre</u> | 7 |
| <u>1.4.3 Suivi évaluation</u> | 7 |
| 1.5 Profil de pauvreté des communautés de pêche..... | 7 |
| <u>Mauritanie</u> | 7 |
| <u>Guinée</u> | 8 |
| <u>Gabon</u> | 8 |
| <u>Congo</u> | 9 |
| <u>1.5.1 Analyse des parties prenantes</u> | 9 |
| <u>1.5.2 Développement de partenariats</u> | 9 |
| <u>1.5.3 Etudes de cas pour informer les politiques</u> | 10 |
| 2. ANALYSE DES RÉSULTATS..... | 11 |
| 2.1 Résultat 1: Capacités de tous les acteurs renforcées pour participer à l'aménagement des pêches et au développement local (y compris la diversification des moyens d'existence)..... | 11 |
| <u>2.1.1 Organisation de sessions de formation et de sensibilisation</u> | 11 |
| 2.2 Résultat 2: Mécanismes de consultation pour l'aménagement des pêches artisanales en zone côtière mis en place et fonctionnels..... | 16 |
| 2.3 Résultat 3: Politiques publiques, cadres institutionnel et réglementaire améliorés et mis en œuvre pour l'aménagement participatif des pêches artisanales en zone côtière..... | 18 |
| 2.4 Résultat 4: Une stratégie élaborée pour appuyer les efforts des communautés de pêche en matière de protection et de gestion de l'environnement marin côtier..... | 20 |
| 2.5 Résultat 5: Les leçons apprises du projet sont capitalisées et diffusées pour informer les politiques en faveur des communautés de pêche..... | 20 |
| 2.6 Activités régionales..... | 22 |
| <u>2.6.1 Contribution socioéconomique de la pêche au PIB et au développement rural</u> | 22 |
| <u>2.6.2 Migrations des pêcheurs</u> | 22 |
| <u>2.6.3 Surveillance participative</u> | 24 |
| 3. RECOMMANDATIONS AUX PAYS PARTICIPANTS..... | 25 |
| <u>Congo</u> | 25 |
| <u>Gabon</u> | 25 |
| <u>Guinée</u> | 26 |
| <u>Mauritanie</u> | 26 |
| 4. LECONS APPRISSES..... | 27 |
| 4.1 Politiques et institutions..... | 28 |
| 4.2 Processus..... | 30 |
| 4.3 Information/Communication..... | 30 |
| Annexe 1: LISTE DU PERSONNEL DU PROJET PILOTE..... | 31 |
| Annexe 2: LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARÉS AU COURS DU PROJET PILOTE..... | 32 |

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|-----------|---|
| ACDI | Agence canadienne pour le développement international |
| AICP | Association pour l'auto promotion des initiatives communautaires de pêche |
| AMED | Approche des moyens d'existence durables |
| BM | Banque Mondiale |
| CAPPED | Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement |
| CCFAD | Commission de coordination des actions de formation et de développement en pêche artisanale |
| CCNADP | Conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêcheries |
| CCPR | Code de conduite pour une pêche responsable |
| CDD | Comité de développement des débarcadères |
| CDP | Commission départementale des pêches |
| CEDEAO | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEBEVIRHA | Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale |
| CLAP | Comités locaux d'aménagement et de développement des pêcheries |
| CLC | Comité local de consultation |
| CNLS | Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA |
| CNSHB | Centre national des sciences halieutiques de Boussoura |
| CNSP | Centre national de surveillance des pêches |
| COREP | Comite régional des pêches du Golfe de Guinée |
| CRD | Communauté rurale de développement |
| CSRP | Commission sous régionale des pêches |
| CRG | Crédit rural de Guinée |
| DFID | Département pour le développement international du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord |
| DO | Développement organisationnel |
| DPAC | Direction de la pêche artisanale et côtière |
| DSCRIP | Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté |
| DSRP | Document de stratégie de réduction de la pauvreté |
| EGP | Equipe de gestion du projet |
| FAH | Fonds d'aménagement halieutique |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| GTZ | Coopération allemande |
| IEC | Information, éducation, communication |
| IMF | Institutions de micro finance |

Projet Pilote 2 – Rapport Terminal

| | |
|----------|---|
| LDED | Livelihoods diversification enterprise development |
| MAEP | Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche |
| MECREPAG | Mutuelle d'épargne et de crédit de la pêche artisanale de Guinée |
| MPA | Ministère des pêches et de l'aquaculture |
| MPEM | Ministère des pêches et de l'économie maritime |
| MST | Maladies sexuellement transmissibles |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSP | Organisations socioprofessionnelles |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIP | Politiques, institutions et processus |
| PMEDP | Programme régional pour des moyens d'existence durable dans la pêche en Afrique |
| PNLS | Programme national de lutte contre le SIDA |
| PNUD | Programme des nations unies pour le développement |
| PP2 | Projet pilote n°2 du PMEDP |
| SCS | Suivi, contrôle et surveillance |
| UCN | Unité de coordination nationale |
| UCP | Unité de coordination du programme |
| UEMOA | Union économique et monétaire Ouest africaine |
| UNPAG | Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée |
| USR | Unité de support régionale du PMEDP |

1. INTRODUCTION

Dans la section introductive du présent rapport terminal, nous présentons les informations générales, les dispositions officielles, les objectifs et résultats attendus, ainsi que l'approche stratégique adoptée pour l'exécution du projet. Par la suite, nous analysons les résultats obtenus et formulons des recommandations pour chacun des pays impliqués, pour terminer par l'examen des conclusions et leçons apprises. Les éléments ayant servi à l'élaboration de ce rapport ont été tirés des documents préparés au cours du projet et répertoriés en annexe 2.

1.1 Informations générales et historique

Le projet pilote "Aménagement participatif des pêches en zone côtière" ou PP2 est la deuxième initiative sous régionale du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP). Il a été exécuté dans quatre pays, à savoir le Congo, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie. Ces pays ont été choisis selon un processus participatif ayant impliqué les 25 pays partenaires du Programme au cours d'une réunion organisée à Cotonou en septembre 2002.

L'aménagement participatif (cogestion) en pêche côtière a été choisi comme l'une des thématiques de projet pilote grâce à un processus facilité par l'Unité de coordination du programme (UCP) et l'Unité de support régionale (USR).

Un atelier de planification visant à élaborer le cadre de ce projet pilote s'est tenu avec les UCN des 25 pays du Programme en octobre 2002 à Cotonou. Le but, l'objectif, les résultats attendus et les activités générales du projet ont été déterminés, de même que la logistique de base pour la mise en œuvre du projet (budget, direction et coordination régionale, utilisation de l'Approche des moyens d'existence durables (AMED) et du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR).

La formulation détaillée du projet a été effectuée en avril et mai 2003, par une mission de formulation qui a organisé dans chacun des quatre pays, des exercices de planification avec les équipes nationales de formulation sélectionnées par les Unités de coordination nationale (UCN) avec l'appui de l'USR. La formulation a pris en compte le CCPR, l'AMED et les profils de pauvreté réalisés dans les pays participants, de même que les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le document de projet a été approuvé en juillet 2003 par le Comité directeur du programme.

La signature du Protocole d'accord entre la FAO et les autorités des pêches des quatre pays est intervenue en avril et mai 2004. Le Coordonnateur régional du projet pilote a été recruté en mai 2004, et les équipes nationales de gestion du projet (EGP) ont été mises en place entre juin et septembre 2004.

Le lancement officiel du projet pilote a eu lieu à Libreville (Gabon), du 18 au 23 octobre 2004. A l'issue de cette rencontre au cours de laquelle s'est tenu également un atelier de suivi, les équipes de gestion ont été invitées à revoir leur plan de travail en identifiant les domaines de changements visibles et les activités et actions pour y parvenir, ainsi que les indicateurs de suivi. Les plans de travail ainsi améliorés ont été soumis à la validation des communautés entre octobre et décembre 2004 et les activités de terrain ont débuté à partir de janvier 2005.

1.2 Dispositions officielles

Le projet pilote a été formulé pour être exécuté en trois ans avec un budget total d'environ 3 millions de dollars EU, à raison de 500.000\$ environ pour chacun des pays bénéficiaires, et le même montant pour la coordination régionale d'une part, et les activités régionales d'autre part. Mais compte tenu du retard accusé pour le démarrage et de la fin officielle des activités de terrain du programme prévue pour le 31 décembre 2006, la durée de mise en œuvre du projet prévue pour 3 ans n'a pu être respectée.

L'UCN de chaque pays participant a recruté une équipe de gestion avec l'appui technique de la Représentation de la FAO pour exécuter les activités du projet dans le pays sous sa responsabilité tout en étant chargée d'assurer la diffusion des résultats du projet au niveau national. Sous la supervision générale et les conseils du Coordinateur du programme, la coordination de la réalisation du projet dans les quatre pays participants a été assurée par un Coordinateur régional basé au siège de l'USR à Cotonou. L'équipe de l'USR a apporté un appui technique pour la mise en œuvre du projet.

1.3 But, objectif et résultats attendus du projet

Le Projet pilote a pour but de: *“Promouvoir un environnement politique et institutionnel favorable à l'amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche côtières”*; et pour objectif *“La gestion améliorée des ressources naturelles grâce à la collaboration entre les communautés de pêche côtières, le Gouvernement et la société civile”*.

Les résultats attendus sont au nombre de cinq ainsi qu'il suit:

- i - Capacités de tous les acteurs renforcées pour participer à l'aménagement des pêches et au développement local (y compris la diversification des moyens d'existence)
- ii - Mécanismes de consultation pour l'aménagement des pêches artisanales en zone côtière mis en place et fonctionnels
- iii - Politiques publiques, cadres institutionnel et réglementaire améliorés et mis en œuvre pour l'aménagement participatif des pêches artisanales en zone côtière
- iv - Une stratégie élaborée pour appuyer les efforts des communautés de pêche en matière de protection et de gestion de l'environnement marin côtier
- v - Les leçons apprises du projet sont capitalisées et diffusées pour informer les politiques en faveur des communautés de pêche.

1.4 Stratégie adoptée

1.4.1 Sensibilisation et information des parties prenantes

Des campagnes de sensibilisation et d'information sur différents aspects liés à l'aménagement des pêches et à la lutte contre la pauvreté ont été organisées pour lancer le projet pilote et susciter l'adhésion des différents acteurs. Ces activités ont été menées dans le cadre du renforcement des capacités communautaires et institutionnelles sans lesquelles la participation à l'aménagement et au développement local serait difficilement réalisable. En outre, des diagnostics participatifs des moyens d'existence des communautés ont été mis à profit pour déceler les forces et faiblesses de celles-ci, et d'identifier les besoins en formations, notamment en alphabétisation fonctionnelle, en développement organisationnel et dans certains aspects techniques (transformation des produits, pêche responsable).

1.4.2 Questions genre

La prise en compte des aspects liés au genre a été au centre des préoccupations de la stratégie d'intervention du projet pilote. Non seulement ces aspects ont été intégrés dans les plans de travail des équipes de gestion, mais un plan d'action genre a été également élaboré par chacune d'elle avec intégration des indicateurs sensibles au genre à la grille de suivi. Il convient toutefois de relever que l'intégration des aspects genre est intervenue au cours de l'exécution du projet ; ce qui n'a pas permis une bonne exploitation de ces plans d'action genre.

1.4.3 Suivi évaluation

Un système de suivi évaluation a été mis en place. Le processus comprend la collecte d'informations selon une grille de suivi conçue par l'USR et la réalisation d'une situation de référence dans les quatre pays participant au projet. Dans chacun de ces pays, un relais suivi a été recruté et des comités communautaires de suivi mis en place et formés pour suivre les changements induits par les activités menées et produire en même temps des informations utiles pour l'évaluation de l'impact du projet en termes d'amélioration des moyens d'existence et de changements dans les politiques publiques. En raison du fait que le projet visait la réduction de la pauvreté au sein des communautés de pêche, ces acteurs à la base ont été impliqués pour fournir des informations sur les atouts en capital humain, social, financier et physique. Ces comités locaux de suivi ont également contribué à l'élaboration et à la validation de la situation de référence à partir de laquelle les changements induits dans les zones d'intervention du projet pilote ont été appréciés. Il est nécessaire de souligner que la mise en place d'un système de suivi pour le projet pilote 2 s'est révélée être une contrainte pour son exécution. A la suite des changements intervenus après la mission d'évaluation à mi-parcours (avril - mai 2003), l'unité de suivi de l'USR a été démantelée. Les efforts déployés par le Coordonnateur du programme pour y remédier n'ont pu aboutir au recrutement d'un expert en suivi qu'en mai 2005, c'est-à-dire cinq mois après le début d'exécution des activités de terrain. Ainsi, le retard accusé pour le démarrage effectif du projet est en grande partie imputable aux difficultés rencontrées pour la mise en place d'un système de suivi à l'USR. A son recrutement, l'expert en suivi a élaboré un dispositif de collecte et d'analyse d'informations animé au niveau national comme décrit plus haut.

1.5 Profil de pauvreté des communautés de pêche

Le profil de pauvreté des communautés de pêche élaboré au niveau de chaque pays a permis une évaluation participative de la pauvreté et guidé la formulation du projet et sa mise en œuvre. Les points saillants des relevés sont exposés ci-après:

Mauritanie

Dans les communautés de pêche, en raison de l'aridité et de l'isolement du milieu, les moyens d'existence sont fondamentalement liés à la pêche et à la possession de capital physique comprenant des pirogues, des moteurs, des filets et autres équipements de pêche. Les groupes pauvres sont surtout situés dans les grosses agglomérations, notamment Nouakchott, Mamghar et N'Diago. Dans la zone du projet, des villages/campements du nord montrent des signes de pauvreté encore plus marqués. Les moyens d'existence s'y limitent presque exclusivement à la pêche. Il n'y existe ni agriculture ni élevage et les transferts d'argent y sont pratiquement inexistantes. Dans ces régions, la migration est davantage un moyen de survie qu'un mode de vie. A part la pêche, pratiquement aucune autre opportunité n'existe. L'adversité des conditions climatiques et

écologiques – tempêtes de sable, terres arides, nombreux insectes, habitat précaire, manque de routes et d'eau – a découragé toute implantation à grande échelle, de même que les investissements et les services liés à la pêche et autres occupations génératrices de revenus. Dans le sud, la migration est un style de vie. Chaque famille comporte un membre qui a migré vers l'un des grands sites de débarquement du poisson. Ils ont développé d'autres moyens d'existence là où cela est possible: en effet, la pêche continentale, l'agriculture, l'élevage, le maraîchage et le commerce sont possibles près du fleuve Sénégal. A Nouakchott, les communautés de pêche périurbaines sont plus à même de diversifier leurs activités grâce aux diverses opportunités d'emploi offertes par la capitale.

Guinée

La zone couverte par le projet se trouve sur le secteur septentrional de la côte, dans les préfectures de Boké et Boffa. Dans cette zone, comme dans le reste de la guinéenne, la possession de moyens de base pour la pêche – pirogue, engin de pêche et moteur – est un important facteur dans la classification de la pauvreté. En effet, ceux qui n'ont aucun moyen de production sont classés parmi les très pauvres. Les pêcheurs qui utilisent des pirogues avec des pagaies et ceux qui ont des filets éperviers pour principaux engins de pêche sont les plus pauvres. Les moins pauvres sont ceux qui ont la possibilité de diversifier leurs techniques de pêche en combinant différents engins de pêche selon la saison (filets encerclants ou filets maillants de fond) et en utilisant des pirogues motorisées. Les groupes les plus riches sont notamment les acheteurs de poisson qui financent les campagnes des pêcheurs, ainsi que les mareyeurs – essentiellement des femmes – qui exportent du poisson salé et séché vers les pays voisins, notamment le Sénégal. Au cours de la décennie 1980, le gouvernement de Guinée et plusieurs partenaires au développement ont initié divers programmes visant à soutenir les communautés côtières. Les programmes avaient principalement pour objectif de fournir des équipements aux pêcheurs. La méthodologie de mise en œuvre a créé des inégalités au sein des communautés de pêche. Ceux qui n'en bénéficiaient pas étaient marginalisés, pratiquant une pêche de subsistance avec un matériel extrêmement rudimentaire. Une autre caractéristique de la pauvreté dans les communautés de pêche est le manque d'infrastructures et de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) et professionnels qualifiés pour offrir ces services. Les plus vulnérables le long de la côte guinéenne sont situés dans les îles au large et dans des villages très isolés. L'accès y est particulièrement difficile pendant la saison des pluies. Les fréquentes incursions de bateaux de pêche industrielle dans la zone réservée à la pêche artisanale entraînent la destruction des engins de pêche et la sur-pêche des ressources traditionnellement utilisées par les pêcheries artisanales, d'où un accroissement de leur vulnérabilité à la pauvreté.

Gabon

La zone couverte par le projet pilote s'étend sur le littoral nord, dans les départements de la Noya et du Komo-Mondah. Les communautés de pêche comptent en leur sein des pêcheurs autochtones et migrants en provenance des pays de la sous région (Nigériens, Equato-Guinéens et Béninois). Les profils de pauvreté montrent que parmi les facteurs de vulnérabilité qui affectent particulièrement les communautés, on note notamment (i) l'intrusion de bateaux de pêche industrielle dans les zones réservées à la pêche artisanale, (ii) la cherté de la vie, notamment de la nourriture et des équipements de pêche, (iii) le manque d'organisation sociale, et (iv) la forte incidence de maladies. Très peu de stratégies de diversification des moyens d'existence sont disponibles pour les pêcheurs migrants et leurs familles, essentiellement parce qu'ils ne sont autorisés qu'à s'adonner à la pêche. Ils n'ont pas accès à la propriété foncière ni à des droits d'exploitation agricole. La malnutrition est fréquemment observée chez leurs enfants. Les Gabonais, quant à eux, peuvent combiner la pêche, l'agriculture et l'élevage, ce qui atténue leurs problèmes d'insécurité

alimentaire. Les femmes jouent un rôle important en tant que transformatrices du poisson et mareyeuses. En raison de l'absence d'institutions de crédit et d'épargne, les mareyeuses prêtent souvent de l'argent aux pêcheurs pour acquérir des équipements de pêche. Les communautés de pêche ont signalé une forte incidence de maladies telles que le paludisme, la maladie du sommeil et le rhumatisme. Bien souvent, il n'y a pas de centres de santé à proximité des villages et leurs seuls recours sont alors l'automédication et la médecine traditionnelle. Les femmes accouchent souvent dans les villages/campements et ne se rendent dans un hôpital ou dans un centre de santé qu'en cas de complications. Les rapports sexuels non protégés sont courants et souvent pratiqués en échange d'argent ou de services. Cela les expose inévitablement, de même que leurs partenaires, à des risques d'infection par le VIH et d'autres MST.

Congo

Le projet pilote implique le Département de Kouilou qui, à lui seul, forme une région. Ce département comprend la Commune de Pointe Noire et quatre circonscriptions administratives situées en zone rurale. Il y a des problèmes de pollution pétrolière et d'érosion le long de la côte, en particulier dans les baies de Pointe Noire et de Loango. Les communautés de pêche en sont particulièrement affectées. Le Congo a récemment vécu une période de conflits armés qui a considérablement freiné son développement économique et social. Ces conflits ont eu de nombreux impacts sur les communautés de pêche, même si la zone du projet ne se trouve pas à l'intérieur des zones de conflit. La suspension d'investissements publics tels que la construction d'écoles, de routes, de centres de santé ainsi que l'incapacité du gouvernement à fournir les services ont contribué à la détérioration des moyens d'existence des communautés de pêche et des autres communautés rurales démunies.

1.5.1 Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes réalisée au cours d'ateliers organisés dans les zones d'intervention du projet a permis d'identifier les principaux acteurs et d'évaluer leur importance et intérêt par rapport aux objectifs du projet, et le rôle que pouvait jouer chacun d'eux dans l'exécution de ce dernier. L'analyse a permis également d'identifier les parties prenantes qui pourraient jouer un rôle dans le suivi évaluation.

1.5.2 Développement de partenariats

L'accompagnement des communautés a été réalisé grâce aux partenariats établis avec des ONG et certaines institutions. En Guinée par exemple, des contrats ont été négociés avec environ une dizaine de prestataires selon leurs spécialités (tableau 1). Un processus similaire a été utilisé dans les trois autres pays, les thèmes abordés étant sensiblement les mêmes. Ces efforts ont permis de toucher non seulement les communautés de pêche (pêcheurs, transformateurs, commerçants) sans distinction de sexe et de nationalité, mais également des sociétés de pêche industrielle, qui de par leur fréquentation des zones réservées à la pêche artisanale, rentrent souvent en conflit avec les pêcheurs artisans. Des administrations autres que la pêche (forêts, environnement, décentralisation, administration du territoire, collectivités locales) ont aussi été sensibilisées. Il en est de même des sociétés industrielles installées dans la zone côtière et dont les activités constituent une menace sérieuse pour la pêche artisanale (compagnies pétrolières au Congo, Gabon et Mauritanie, exploitation de la bauxite en Guinée).

1.5.3 Etudes de cas pour informer les politiques

Le projet a également conduit des études de cas à caractère régional sur certaines thématiques (contribution de la pêche à l'économie, surveillance participative, migrations des pêcheurs) dans le but d'avoir des éléments pertinents pour informer les politiques. Ces investigations ont été menées par des personnes ressources de la sous région et des ateliers ont été organisés pour discuter des résultats et tirer des enseignements.

Tableau 1: Prestataires de services impliqués dans les activités de renforcement des capacités en Guinée

| Thèmes | Prestataires de services |
|--|---|
| 1) Alphabétisation fonctionnelle | ONG EUPD |
| 2) Développement organisationnel (DO) y compris la décentralisation, la gestion participative, la gestion des conflits, l'épargne et le crédit | ONG CENAFOD |
| 3) Sensibilisation au VIH/SIDA et d'autres maladies | Comité sectoriel de lutte contre le SIDA |
| 4) Transformation des produits | ONG HTS |
| 5) Sécurité en mer | Agence de navigation maritime (ANACAM) |
| 6) Gestion de l'environnement | Centre national des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB) |
| 7) Plaidoirie, lobbying | Equipe de gestion du projet (EGP) |
| 8) Répertoire des partenaires du projet | Consultant en communication en liaison avec la SRP/DRSP |
| 9) Analyse des systèmes traditionnels de concertation | Observatoire national des pêches de Guinée |
| 10) Appui aux communautés pour la formulation des projets en aménagement | Commission de coordination des actions de formation et de développement en pêche artisanale (CCFAD) |

Source: Rapport terminal de l'EGP de Guinée

2. ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 Résultat 1: Capacités de tous les acteurs renforcées pour participer à l'aménagement des pêches et au développement local (y compris la diversification des moyens d'existence)

2.1.1 Organisation de sessions de formation et de sensibilisation

Dans chacun des quatre pays, les activités de renforcement des capacités ont eu une portée appréciable comme le montre le développement qui suit.

Au Congo, 522 acteurs du niveau micro dont 264 hommes et 258 femmes, et 91 acteurs des niveaux méso et macro ont bénéficié des diverses formations dispensées dans le cadre du projet pilote.

Tableau 2 : Bénéficiaires des séances de formation au Congo

| Thématiques | Bénéficiaires | | | | |
|--|---------------|------------|------------|------|-----------|
| | Micro | | | Méso | Macro |
| | Hommes | Femmes | Total | | |
| Gestion organisationnelle d'une OSP | 18 | 28 | 46 | | |
| Intérêt des IMF | 12 | 45 | 57 | | |
| Planification des activités | 42 | 32 | 74 | | |
| Documents de gestion d'une organisation (documents comptables et administratifs) | 29 | 46 | 75 | | |
| Comment tenir une réunion | 36 | 27 | 63 | | |
| Comment rédiger un procès verbal et un compte-rendu | 20 | 11 | 31 | | |
| Suivi des activités | 4 | | 4 | | |
| Aménagement des pêcheries et institutions de micro finance | 90 | 40 | 130 | | |
| Cogestion des pêches et institutionnalisation de la participation des communautés de pêche ; genre | | | | 19 | 27 |
| Gouvernance locale et décentralisation, développement local, textes législatifs et réglementaires du secteur pêche, institutions de micro finance, dégradation de l'environnement, gestion intégrée des zones côtières | | | | | 45 |
| Autres | 13 | 29 | 42 | | |
| TOTAL | 264 | 258 | 522 | | 91 |

Source : Rapport terminal de l'EGP du Congo

Au Gabon, 655 personnes dont 183 femmes ont été formées dans 5 unités de villages dont 3 dans le département de la Noya et 2 dans celui du Komo Mondah.

En Guinée, 1.790 personnes ont été formées dans divers domaines (tableau 3).

Tableau 3: Nombre de personnes ayant bénéficié de différentes formations en Guinée

| Thèmes de formation | Nombre de personnes formées |
|--|-----------------------------|
| Traitement des produits | 450 |
| Sécurité en mer | 250 |
| Technologie des pêches | 70 |
| Développement organisationnel y compris décentralisation, gestion des infrastructures, épargne, crédit, gestion financière et approche participative | 400 |
| Environnement | 100 |
| Alphabétisation | 400 |
| Surveillance participative | 70 |
| Communication | 80 |
| Suivi évaluation participatif | 70 |

Source: Rapport terminal de l'EGP de Guinée

2.1.2 Changements induits par le renforcement des capacités

2.1.2.1 *Emergence d'Organisations socio professionnelles (OSP)*

Les actions de formation et de sensibilisation ont contribué à mieux partager entre les parties prenantes, la même vision de l'aménagement participatif et à faire le lien entre ce processus et les politiques de décentralisation et de développement local en cours dans les pays. Elles ont suscité l'émergence d'OSP, et dynamisé des structures fédératives/faïtières et des organes de concertation aux niveaux micro, méso et macro. La situation telle quelle se présente dans chaque pays au terme du projet pilote est exposée dans le tableau 4.

Tableau 4: Organisations socioprofessionnelles (OSP) et organes de consultation créés ou dynamisés avec l'appui du projet pilote

| | Nombre OSP créées | Organes de concertation |
|-------------------|----------------------------------|--|
| Congo | 46 OSP 8 structures faïtières | 1 comité consultatif national des pêches 1 comité départemental des pêches 5 comités locaux des pêches |
| Gabon | 12 OSP | 4 comités locaux de consultation (CLC) 2 commissions départementales des pêches (CDP) |
| Guinée | 86 coopératives | 1 conseil consultatif national 28 comités de développement des débarcadères (CDD) 2 conseils consultatifs préfectoraux |
| Mauritanie | - | 6 comités locaux d'aménagement et de développement des pêches |

Source: Extraits des rapports terminaux des EGP du Congo, du Gabon, de la Guinée et de la Mauritanie

Au Congo, en raison du fait qu'il n'existe pas encore de reconnaissance juridique des organisations mises en place au sein des communautés de pêche, ces structures fonctionnent de manière informelle. 56% des adhérents des 46 OSP sont de sexe féminin.

Au Gabon, outre qu'elles disposent d'un bureau exécutif et des textes juridiques (statuts, règlement intérieur), ces OSP sont enregistrées au niveau de l'administration des pêches.

Leur légalisation par le Ministère de l'intérieur est en cours, cette procédure étant exigée par la loi sur les associations. 45% des membres d'OSP sont des femmes et 22% des migrants. La représentativité des femmes dans les bureaux d'OSP est de l'ordre du tiers, alors qu'elle est marginale pour les migrants.

En Guinée, on enregistre 86 coopératives légalisées.

2.1.2.2 Autres changements induits

Les interventions liées au renforcement des capacités ont engendré d'autres changements importants au niveau des moyens d'existence des communautés de pêche et des politiques et institutions:

- **développement de nouvelles opportunités par les communautés en termes de diversification des moyens d'existence:** Au Congo, la culture de manioc est pratiquée grâce à la vulgarisation de boutures améliorées dans la zone d'intervention du projet ; 60 bénéficiaires ont ouvert des champs communautaires. Les cultures maraîchères se sont également développées. Au Gabon, la communauté de pêche d'Ongam a mis sur pied une bananeraie ; l'élevage d'animaux domestiques a été développé dans les communautés de pêche de Lémé et Massamboué et les cultures maraîchères ont été promues au sein de la communauté de pêche du Cap Estérias. En Mauritanie, des ateliers de réparation et d'entretien mécanique ont été mis en place et des activités de confection de filets non prohibés (filets traditionnels à l'épaule) pour remplacer les mono filaments ont été développés ; les femmes ont initié des systèmes de collecte des ordures ménagères et des activités de restauration et d'hébergement;
- **amorce de dialogue entre les institutions de micro finance (IMF) et les communautés de pêche:** Ceci a permis l'accès de certaines communautés à ces IMF, bien que cela soit encore limité. Ainsi au Congo, on dénombre une demi douzaine d'OSP ayant ouvert des comptes dans les IMF à Pointe Noire pour le soutien de leurs activités. Il en est de même en Guinée où 36 acteurs individuels comprenant aussi bien des hommes que des femmes et 43 groupements ont bénéficié des crédits de proximité auprès de l'IMF 'Crédit Rural de Guinée (CRG)' à Koba, Kindiady, Doyéma et Kamsar;
- **création de structures d'épargne et crédit:** Sous la propre initiative des communautés, on assiste à l'émergence de structures financières plus ou moins formelles sous forme de tontines. Au Congo, avec l'appui du projet pilote et du Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS), une caisse communautaire a vu le jour en 2006 à la plage Base AGIP. Elle compte une cinquantaine d'adhérents. En Guinée, une structure similaire est en train de se mettre en place sous la forme d'une mutuelle de crédit spécifique aux pêcheurs dénommée la Mutuelle d'épargne et de crédit de pêche artisanale de Guinée (MECREPAG) qui a pu mobiliser en décembre 2006, 700 millions de francs Guinéens collectés à partir des fonds propres et volontaires des pêcheurs¹. Il y a lieu de préciser que le MECREPAG est actuellement le principal outil de développement de l'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG);
- **prise de conscience communautaire par rapport au VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST):** Des activités de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA ont été conduites au Congo dans les communautés de pêche. Ces acteurs ont été pour la première fois impliqués dans toutes les activités prévues de la réponse communautaire de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA. Sur la base des résultats jugés positifs obtenus par l'Association pour l'autopromotion des initiatives communautaires de pêche (AICP), structure faîtière de la Base Agip, dans le cadre d'un projet de prévention du VIH/SIDA financé par le Comité national de lutte contre le SIDA (CNLS), les membres des communautés de pêche sont devenus sur tout le littoral, des pairs éducateurs et des prestataires en communication sociale. Cela a permis une meilleure prise de conscience des questions liées au VIH/SIDA : environ 2374 personnes

¹ 1\$EU = 6050 FG

ont été touchées par la sensibilisation à ce problème. 25 ménages vulnérables de la Base Agip ont été soutenus dans la diversification de leurs moyens d'existence grâce aux actions conjointes du CNLS et de la FAO (LDED), illustrant ainsi un bon exemple de partenariat développé par l'entremise du Projet pilote.

Au Gabon par exemple, la collaboration entre le projet pilote et le Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS) a permis de mener dans la zone d'intervention du projet, une campagne de sensibilisation sur le VIH/SIDA et les MST qui a touché 1.302 personnes. L'impact de cette action est positif ; non seulement, on peut maintenant parler librement du SIDA dans ces communautés, mais aussi, beaucoup de pêcheurs admettent que faire volontairement le test du SIDA est nécessaire. A cet effet, des tests de dépistage ont été faits dans le département de la Noya. Les personnes déclarées séropositives sont actuellement prises en charge par le PNLS;

- **meilleure prise en compte des préoccupations communautaires lors de la formulation et de la mise en œuvre des programmes de développement par l'administration publique et les partenaires au développement:** Ceci a été rendu possible grâce à la formation dispensée aux partenaires techniques issus de la société civile (ONG) et du secteur public aux approches participatives notamment à l'AMED. Ainsi, pour certaines interventions du projet pilote, la mise à contribution en qualité de consultants de cadres de haut niveau occupant des positions clés dans l'administration publique a eu pour conséquence d'influencer des politiques publiques en faveur des communautés (Document de stratégie de réduction de la pauvreté - DSRP en Guinée et au Congo, Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté - DSCRP au Gabon, politiques des pêches dans les quatre pays concernés par le projet pilote). Actuellement, on peut raisonnablement affirmer que cette stratégie a permis l'adoption de l'AMED par plusieurs administrations et la formation d'un certain nombre de cadres à la planification participative.

Le développement de partenariats stratégiques multiformes en faveur des communautés a également favorisé la prise en compte des préoccupations des communautés de pêche dans la planification locale. En Guinée par exemple, des campagnes de sensibilisation ont pu mobiliser plusieurs partenaires au développement intervenant dans la zone côtière, ce qui a permis aux communautés de pêche de bénéficier des opportunités disponibles. Ainsi, les pêcheurs de Kamsar ont pu bénéficier grâce aux négociations menées entre leur Comité de développement des débarcadères (CDD) et la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG), de l'aménagement des aires portuaires et des avitaillements disponibles (eau et électricité fournies gracieusement par cette société). En outre depuis peu, ils sont éligibles aux financements des initiatives communautaires également offerts par la CBG. De même l'ensemble des communautés de la zone d'intervention bénéficie des investissements (construction des débarcadères) du Projet AFD/BAD. Certaines OSP gabonaises ont également pu mobiliser des fonds auprès des partenaires. C'est le cas de l'association de pêche de Lémé qui a obtenu des crédits d'un fournisseur pour l'achat d'équipements de pêche et de l'association de pêche de Milembié qui a reçu un don de 6,5 millions de FCFA² de l'Agence Canadienne pour le développement international (ACDI) pour le financement de la formation de 6 pêcheurs et l'acquisition d'une embarcation motorisée;

- **amélioration de la sécurité en mer:** Cela a été montré en Guinée où on a relevé dans la zone du projet pilote, entre 2003 et 2005, 104 accidents ayant entraîné 136 morts et 439 blessés, contre seulement 10 accidents ayant causé 4 morts et 22 blessés en 2006. On attribue en partie ces performances aux formations dispensées aux pêcheurs;
- **promotion de la pêche responsable:** En promouvant l'usage de bonnes pratiques dans le traitement des produits de pêche, les communautés favorisent la pêche responsable. En Guinée, l'usage conseillé de grillages de fumage de poisson à mailles normales a permis d'exclure du circuit commercial les poissons de petite taille, ce qui a favorisé la

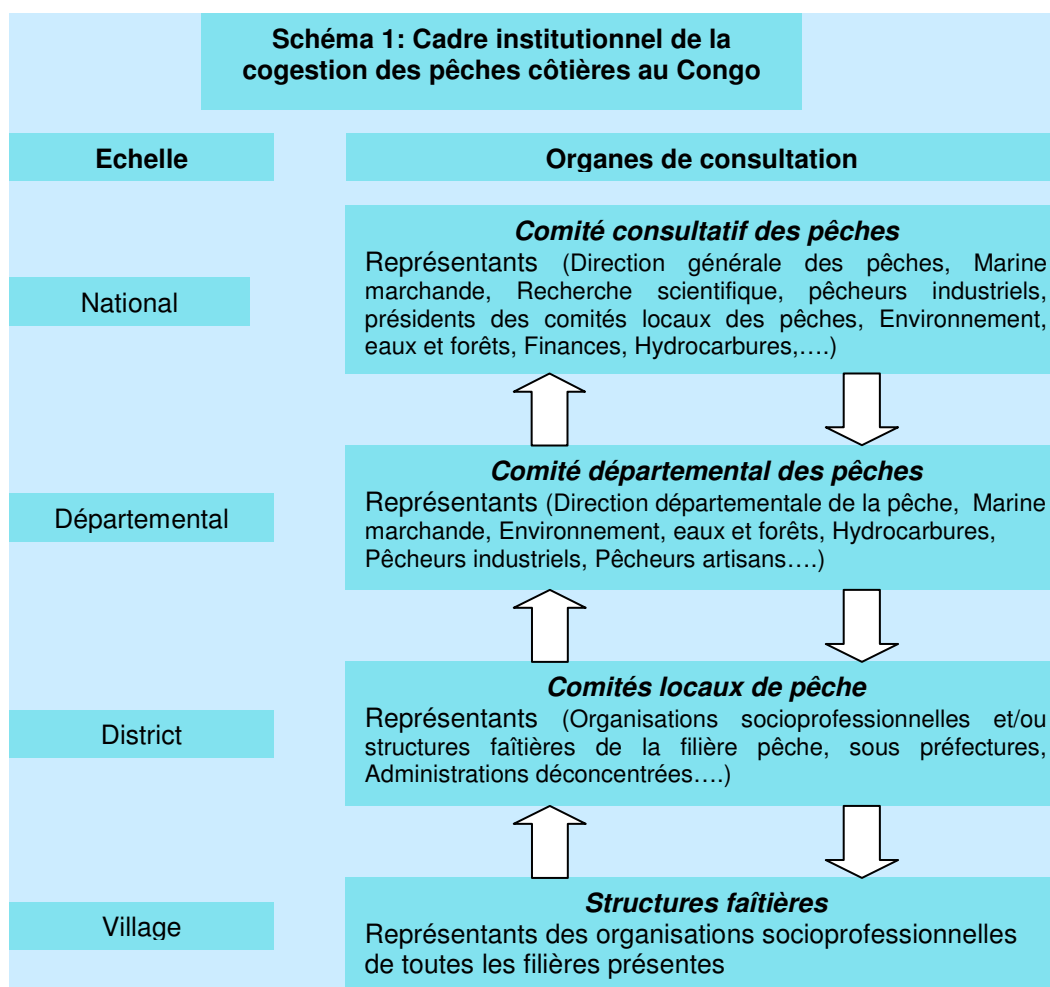
² 1\$EU= 506 FCFA

protection et la conservation d'individus immatures. Il a été également possible pour les pêcheurs de ce pays de développer leurs capacités de surveillance des zones côtières qui leur sont réservées à la pêche artisanale et qui constituent également des zones de frayères et de nurseries régulièrement fréquentées par les chalutiers;

- **amélioration des rapports entre les communautés de pêche:** Au Gabon, d'après les pêcheurs, la fréquence des conflits liés à l'occupation des espaces de pêche en mer serait en baisse. Cela a contribué à établir un climat de paix entre les communautés de pêche. C'est un résultat appréciable dans la mesure où les conflits en mer entre pêcheurs autochtones et pêcheurs allochtones, parfois avec mort d'hommes (cas de Massotié en 2001) ou entre pêcheurs allochtones (cas des pêcheurs béninois de Massamboué et des pêcheurs nigériens de Lémé) étaient fréquents avant la mise en place du projet pilote au Gabon;
- **introduction de nouveaux comportements au sein des populations côtières en terme d'hygiène et de salubrité:** Ce changement a été surtout observé en Mauritanie où dans le passé, on a noté de fréquentes épidémies de choléra ; les nouvelles pratiques comprennent la javellisation de l'eau pour la rendre potable, l'abandon du lavage des mains dans le même récipient avant les repas et l'introduction des *Maghsel* (sorte de bassine utilisée à cet effet), l'usage de savon à la sortie des toilettes, avant et après les repas, et l'abandon de l'usage commun d'objets tranchants (coupe ongles, rasoir, brosse à dents, aiguilles, lames, etc.).

2.2 Résultat 2: Mécanismes de consultation pour l'aménagement des pêches artisanales en zone côtière mis en place et fonctionnels

Au Congo, le changement significatif noté est l'adoption du cadre institutionnel de la cogestion des pêches. Sur la base de la loi n°2 du 1er février 2000 qui prévoit des mécanismes de collaboration entre l'administration des pêches et les autres parties prenantes, et sous l'impulsion du projet pilote, l'administration des pêches et les autres acteurs institutionnels (administrations en charge de la décentralisation, de l'aménagement du territoire, Conseil départemental du Kouilou, collectivités locales) ont adopté le cadre institutionnel de cogestion des pêches maritimes exposé dans le schéma 1.



Ce cadre prévoit l'institution du comité consultatif des pêches à l'échelle nationale, du comité départemental des pêches à l'échelle départementale et des comités locaux des pêches dans les quatre (4) districts côtiers et la commune de Pointe-Noire. Les textes d'application pour mettre en œuvre ce schéma ont été élaborés et suivent le processus d'adoption légale par un acte administratif au niveau de l'administration des pêches. Avec cette adoption, l'institutionnalisation de la participation des communautés des pêches à l'aménagement et au développement local sera acquise. En attendant sa mise œuvre effective, le rapprochement et les consultations entre les communautés et l'administration des pêches pour toutes questions relatives à la gestion des pêches se fait par le biais des structures faïtières et des organisations socioprofessionnelles que le projet pilote a contribué à mettre en place.

Au Gabon, la mise en place des organes de consultation s'inscrit dans le contexte législatif et réglementaire au sein duquel sont définies les modalités de cette opérationnalisation sur la base des principes définis dans le Code des pêches et de l'aquaculture adopté en 2005 (Loi n° 15/2005). En effet, l'article 10 de ce code préconise l'établissement de mécanismes institutionnels encourageant la participation des pêcheurs à la gestion durable des ressources halieutiques. Tandis que l'article 12 impose à l'administration des pêches de consulter les principales catégories socioprofessionnelles intéressées avant d'élaborer les plans d'aménagement des pêcheries. Enfin, l'article 13 prévoit la création d'une commission consultative dans les zones concernées en cas de besoin. C'est dans ce cadre que le projet pilote a mis en place des organes de consultation et initié des projets d'arrêtés pour institutionnaliser l'implication des communautés de pêche dans l'aménagement des pêches et le développement local. Deux types d'organes ont été ainsi créés et mis en place : (i) le Comité local de consultation (CLC) au niveau cantonal, soit 4 au total dont deux dans chacun des départements couverts par le projet pilote (la Noya et le Komo Mondah), et (ii) la Commission départementale des pêches (CDP) au niveau départemental soit 2 au total dont un par département. A travers ces organes, les communautés de pêche disposent désormais d'atouts pour leur participation à la prise de décisions. Les pêcheurs sont représentés dans ces structures par le biais de leurs associations.

En Guinée, l'institutionnalisation de la participation des communautés de pêche à la gestion des ressources halieutiques a permis la constitution et la dynamisation des structures associatives et de concertation légalement reconnues. Ces structures de concertation, particulièrement les CDD, assurent entre autres, les fonctions de surveillance participative, de sécurité en mer des pêcheurs et de suivi évaluation participatif à travers des organes *ad hoc* intégrés dans les statuts agréés par les pouvoirs publics, à savoir 5 comités locaux de suivi et 5 comités de vigilance pour la sécurité en mer. Les Conseils consultatifs de la pêche artisanale émettent des avis sur les questions relatives à la gestion des ressources halieutiques ou aux activités de développement local. Les pêcheurs artisans ne sont donc plus des sujets passifs, mais des acteurs d'un processus participatif qui confère à leurs organes (organisations socioprofessionnelles, CDD), dans le cadre des Conseils préfectoraux, régionaux et du Conseil consultatif national, la mission de participer à l'élaboration des mesures d'aménagement des pêcheries en zone côtière, d'en suivre l'application et d'exercer la surveillance participative sous l'égide et en partenariat avec le CNSP. Cela a connu la première illustration en décembre 2006 lors de la préparation et de la promulgation du plan de pêche 2007 qui devra régir les activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Ce processus a connu une forte participation des représentants des communautés de pêche qui ont fait valoir les dispositions et droits en vigueur relatifs à leurs responsabilités dans le processus de gestion, de suivi, de compensation et de surveillance. On note ainsi avec satisfaction que les communautés commencent à être impliqués effectivement dans la prise de décisions en ce qui concerne l'aménagement des pêcheries et d'autres préoccupations qui les concernent.

En Mauritanie, 6 Comités consultatifs locaux d'aménagement et de développement des pêcheries (dont la création est prévue par le Code des pêches, art 12) ont été mis en place. Ce sont des structures locales informelles. Il s'agit d'une représentation à la base du Conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêcheries qui est opérationnel au niveau macro. Avant la mise en œuvre du projet pilote, aucune structure locale n'était opérationnelle sur le plan pratique et les populations de base ne participaient pas aux réunions locales de concertation et encore moins à celles organisées au niveau national.

2.3 Résultat 3: Politiques publiques, cadres institutionnel et réglementaire améliorés et mis en œuvre pour l'aménagement participatif des pêches artisanales en zone côtière

L'action principale pour atteindre ce résultat a consisté en la relecture du cadre institutionnel conduite selon un processus participatif ayant impliqué les communautés de pêche et différentes institutions publiques liées de près ou de loin à la pêche. La réflexion s'est construite autour des études de cas sur la surveillance participative des pêches réalisées dans les quatre pays participants au projet pilote dans le but d'une part, d'apporter aux pays participants un appui pour la reconnaissance juridique des communautés de pêche côtière dans la gestion des pêcheries, y compris le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) ; et d'autre part, de fournir au projet pilote une approche et des outils afin de mieux intégrer ces communautés dans le processus de décentralisation en cours. Ces investigations ont fait le point sur l'environnement institutionnel et juridique des pêches, mis en lumière certaines insuffisances et proposé des amendements pour y remédier. Les ateliers de validation organisés dans les différents pays ont recommandé que l'administration des pêches prenne des dispositions nécessaires en vue de la reconnaissance juridique des communautés de pêche dans l'aménagement des pêches y compris la surveillance.

Au Congo, en plus du cadre institutionnel de la cogestion notée plus haut, il est également important de relever l'adaptation du cadre légal et réglementaire à la cogestion à base communautaire. En effet, dans le cadre de la réforme globale de la loi sur la pêche qui a fait l'objet d'une large consultation, il a été proposé la reconnaissance juridique des communautés de pêche comme partenaires dans la gestion des pêches à travers l'institution des comités locaux de pêche. Deux projets de textes ont été élaborés à cet effet, le projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement du Comité consultatif des pêches et le projet d'arrêté relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement des comités locaux de pêche. Ces comités locaux sont appelés à jouer un rôle prépondérant dans la participation des communautés de pêche aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries, ainsi que de surveillance participative des pêches dont les mécanismes opérationnels restent encore à définir. Cette réforme de la loi prévoit à travers le nouveau cadre de gestion des pêches adopté par toutes les parties prenantes, un financement durable de la cogestion par l'Etat à travers le Fonds d'aménagement halieutique (FAH) créé par un décret de 1996. Ce cadre établit des liens fonctionnels avec les institutions nationales et locales prévues dans le cadre de la décentralisation, notamment les collectivités locales dont le rôle en matière de gestion des ressources naturelles est activement étudié.

Au Gabon, on peut noter l'appui accordé à l'administration des pêches par le projet pilote avec la collaboration du Bureau juridique de la FAO pour l'élaboration des textes d'application du Code des pêches et de l'aquaculture. Le travail a porté sur deux projets de textes. Il s'agit du projet d'arrêté concernant la mise en place d'un mécanisme institutionnel de cogestion de pêche artisanale à travers les CLC et les CDP, et du projet d'arrêté sur l'institutionnalisation de la surveillance participative en pêche artisanale. Le projet pilote ayant pris fin avant la signature de ces arrêtés, les projets de textes élaborés ont été versés dans le dossier du projet BAD en cours d'exécution dont l'un des mandats est d'appuyer l'administration des pêches du Gabon dans l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel des pêches. L'aboutissement du processus permettra aux acteurs à la base de participer pleinement à la prise de décisions, assurant ainsi la prise en compte de leurs préoccupations dans les politiques d'aménagement du secteur et de développement local.

En Guinée, des changements notables ont été impulsés par la signature par le Ministre de la pêche et de l'aquaculture, de l'Arrêté N°00676/2006 portant réglementation de la pêche artisanale et de l'Arrêté N° 00677/2006 portant adoption du manuel de procédure de la surveillance participative. A travers ces actes, l'amélioration du cadre légal a porté sur trois éléments essentiels :

- i - la reconnaissance juridique du pêcheur comme acteur devant participer à la planification en vue d'une gestion durable des ressources halieutiques. Il convient de souligner que bien que prescrit dans le Code de la pêche maritime de 1995, le principe de consulter les communautés de pêche lors de l'élaboration des plans d'aménagement n'était pas effectif jusqu'en février 2006. L'appui du projet pilote a permis de combler cette lacune en donnant lieu à la reconnaissance juridique des CDD, concrétisant ainsi la reconnaissance formelle du rôle des communautés de pêche dans l'aménagement des pêches et le développement local;
- ii - la mise à jour de l'environnement juridique en faisant figurer d'une part la notion de surveillance participative dans l'arrêté portant réglementation de la pêche artisanale et d'autre part en révisant le statut des CDD afin d'introduire la surveillance participative dans leur mandat;
- iii - la conception d'un mécanisme de financement de l'aménagement des pêches et du développement local. Dans la pratique, plusieurs CDD se voient transférer la gestion des infrastructures communautaires par l'administration centrale. C'est le cas des CDD de Kamsar, de Koba, de Koukoudé et bientôt de Kanfarandé. Ces CDD ont pu ouvrir des comptes bancaires et ont désormais la responsabilité de récupérer les recettes d'exploitation et les taxes diverses de leur débarcadère moyennant le paiement de redevances à l'Etat. En général, en tant que collectivités décentralisées sous sectorielles reconnues par la loi, les CDD bénéficient des financements publics gérés par les Communautés rurales de développement (CRD), structures habilitées à recevoir et à orienter les financements publics issus de la décentralisation budgétaire et des interventions des partenaires au développement. Se basant sur cette disposition, certains CDD comme celui de Boffa Centre, ont pu bénéficier d'allocations financières pour doter certaines coopératives d'une dizaine d'unités de pêche neuves susceptibles d'améliorer les débarquements de poisson. Les actes signés reconnaissent également aux CDD, le droit de toucher des primes de participation à la surveillance des pêches si les informations données par un pêcheur membre du CDD conduisent à l'arraisonnement d'un navire en fraude et que ce dernier a effectivement payé une amende.

On peut aussi mettre au crédit de la reconnaissance juridique des communautés de pêche sans distinction de nationalité et de leurs organisations, l'intégration des pêcheurs migrants à l'aménagement des pêches. Il est important de souligner que les pêcheurs migrants occupent une place importante dans la pêche artisanale guinéenne. Les dispositions pertinentes afférentes à leur intégration à l'aménagement sont insérées dans les textes régissant les statuts, le règlement intérieur et les agréments des OSP, des coopératives et des CDD, etc. Une quarantaine d'OSP mixtes ont vu le jour au cours de l'année 2006. On compte également la présence de pêcheurs migrants dans plusieurs structures faïtières à l'instar du trésorier du CDD de Kamsar et du vice-président de l'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée qui sont d'origine sierra léonaise.

En Mauritanie, en plus de l'étude sur la surveillance participative, une étude juridique a été conduite pour inscrire l'action des nouvelles structures locales de concertation dans la durabilité et matérialiser la participation effective des populations de base au développement durable des ressources côtières (reconnaissance juridique des organisations de base). Les projets de textes élaborés dans le cadre de cette étude ont été mis à la disposition des autorités compétentes pour les intégrer dans le cadre légal actuellement en cours de révision. Ces projets de textes concernent les Comités locaux d'aménagement et de développement des pêcheries (CLADP). En outre, la structure (projet d'appui du MPEM/GTZ) qui assure le suivi du fonctionnement du Conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêcheries (CCNADP) a exprimé son intérêt pour faire le lien entre ce cadre local de concertation et le CCNADP et continuer l'appui et l'encadrement pour rendre ces comités locaux plus opérationnels.

2.4 Résultat 4: Une stratégie élaborée pour appuyer les efforts des communautés de pêche en matière de protection et de gestion de l'environnement marin côtier

Du fait que les activités du projet pilote ont été exécutées sur 24 mois au lieu de 36 comme prévu, le travail engagé dans le cadre de ce résultat n'a pu être mené jusqu'à son terme au moment où les activités de terrain se sont arrêtées en fin décembre 2006.

Le processus d'élaboration de la stratégie a été amorcé au Congo et en Guinée par le recrutement de consultants et sera poursuivi par l'administration des pêches.

Au Gabon, une étude a été initiée pour lancer le processus. Après une analyse de l'état de l'écosystème marin côtier, cette étude a proposé une esquisse de stratégie d'appui aux communautés basée sur 3 axes : (i) la mise en place d'organes de consultation pour servir d'interface entre les communautés et l'administration notamment à travers les Comités locaux de consultation et les Commissions départementales des pêches ; (ii) l'organisation des campagnes d'information, éducation et communication (IEC) pour sensibiliser, éduquer et informer les acteurs de la zone côtière maritime sur la nécessité de lutter contre la dégradation des zones côtières et marines ; (iii) la promotion d'activités alternatives (agriculture, petit élevage, production aquacole, agroforesterie, artisanat, écotourisme) au sein des communautés côtières pour diversifier leurs moyens d'existence. Il reste à organiser la restitution de l'étude et de réfléchir à fond sur l'ébauche proposée afin de la valider éventuellement. Après quoi la dernière étape devrait être la recherche de partenariat pour le financement de la stratégie.

En Mauritanie, le travail effectué s'est résumé à l'élaboration d'une étude diagnostique des documents nationaux en matière d'environnement. Mais le processus d'élaboration de la stratégie n'a pu être conduit jusqu'au bout à cause de changements institutionnels.

2.5 Résultat 5: Les leçons apprises du projet sont capitalisées et diffusées pour informer les politiques en faveur des communautés de pêche

Une stratégie d'information/communication (I/C) a été mise en place dans les pays sauf pour le Gabon où il n'y a pas eu de stratégie formelle de communication. Ceci a permis au projet de contribuer à une meilleure visibilité du secteur pêche et suscité davantage l'intérêt des décideurs et des partenaires au développement vis-à-vis de ce secteur, ce qui a favorisé la prise en compte de la pêche dans les DSRP et d'autres initiatives de développement. Du côté des acteurs à la base, les activités d'I/C ont favorisé une meilleure perception du projet pilote.

Au Congo, le théâtre forum (ou théâtre communautaire) s'est révélé un excellent outil de communication sociale pour les questions du VIH/SIDA et a contribué à l'émergence des OSP, ainsi qu'à de meilleures relations avec les partenaires. Comme moyen de mobilisation communautaire, cet outil a offert une opportunité aux plus vulnérables de s'exprimer en public. Il a également constitué un moyen de sensibilisation et de lobbying envers les décideurs. Actuellement, il est utilisé par les communautés pour faire passer des messages les concernant. En outre, il a aidé à la conception des mécanismes appropriés de suivi évaluation participatif avec une meilleure implication des communautés dans les activités de suivi.

Au Gabon, le projet pilote a diffusé les leçons apprises et d'autres informations à travers les canaux habituels à savoir : le Bulletin de liaison du PMEDP, les rapports d'activités et de terrain et les ateliers ; le projet pilote a également initié un Bulletin national de liaison dont l'objectif était de couvrir cinq fonctions:

- diffuser au niveau national les enseignements tirés des activités menées dans le cadre du projet;
- valoriser les résultats du projet;
- favoriser l'appropriation de ces acquis par le plus grand nombre d'acteurs;
- permettre aux communautés d'acquérir des compétences en matière de diversification des activités génératrices de revenus;
- relancer la réflexion sur le développement du secteur de la pêche artisanale.

En Guinée, la stratégie s'est appuyée sur un dispositif comprenant un relais ou point focal communication, 20 animateurs ruraux formés et équipés, 21 cercles d'écoute, un réseau de 3 stations radio rurales et communautaires pour la réalisation de magazines (trois par station et par semaine) sur les activités du projet pilote avec la participation des communautés de pêche. Les textes sur l'aménagement des pêches sont expliqués avec diffusion à la radio, des messages en langue locale (*le Soussou*) et en français. Pour que les dispositions des textes sur l'aménagement des pêches soient connues par toutes les parties prenantes, le projet a mené les actions suivantes :

- traduction des arrêtés ministériels portant réglementation de la pêche et du manuel de procédure de la surveillance participative en langue *Soussou*;
- mise à la disposition des cercles d'alphabétisation et de post-alphabétisation du ou des documents officiels promulgués ou en voie de l'être;
- conduite d'une campagne d'information et l'organisation de débats publics dans les pôles d'intervention du projet pilote;
- information des OSP, CDD, coopératives sur les dispositions légales et institutionnelles; et
- diffusion de supports appropriés.

L'I/C a contribué d'une manière substantielle, à la production des impacts sur les bénéficiaires et les politiques, comme relevé dans les sections précédentes. Il s'agit notamment de l'adhésion des populations aux processus de cogestion ; de la diversification et du développement de partenariats ; de l'accès aux opportunités de financement offertes par la décentralisation ; et du développement de la bonne gouvernance avec octroi d'un espace de liberté aux communautés de pêche pour leur participation à l'aménagement des pêches et au développement local.

En Mauritanie, pour soutenir la mise en œuvre des activités, le projet pilote a élaboré une stratégie IEC qui a identifié pour chaque résultat attendu du projet, les parties prenantes, les thématiques, les outils et les canaux à utiliser. En dehors des méthodes classiques de communication (réunions de travail, atelier, discussions de groupes), la stratégie a recommandé l'utilisation des supports et mécanismes de communication adaptés au projet : cassettes vidéo et magnéto, photos, brochures, dépliants, code livret, radio rurale, panneaux publicitaires. Dans l'ensemble, on peut dire que les efforts d'IEC entrepris sous ce résultat ont permis non seulement une meilleure adhésion et appropriation des actions du projet par les parties prenantes, mais également motivé la prise d'une décision officielle de pérennisation des activités du projet. En effet, suite à la nouvelle réorganisation du Département des pêches en octobre 2006, consécutive à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du secteur des pêches (2006-2008), la composante nationale du projet pilote a été maintenue comme unité d'appui pour le renforcement des capacités des acteurs à la base sous la coordination de la Direction de la pêche artisanale et côtière (DPAC). Un budget de fonctionnement pour l'année 2007 sur fonds propres de l'Etat a été alloué à cette unité.

2.6 Activités régionales

Dans le cadre des activités régionales, trois études ont été menées.

2.6.1 Contribution socioéconomique de la pêche au PIB et au développement rural

Sur la base d'un guide méthodologique conçu par le PMEDP, cette étude a été conduite avec l'appui de l'USR dans les quatre pays impliqués dans le projet pilote 2 en même temps que dans d'autres pays du Programme. Elle a impliqué plusieurs institutions, notamment l'Administration des pêches et la Comptabilité nationale. Au terme des investigations, des ateliers nationaux de restitution ont été organisés pour informer les décideurs publics sur la disponibilité de cette information sur le rôle économique et social de la pêche. Cette étude a ainsi contribué à une meilleure visibilité du secteur des pêches, ce qui a permis de combler, dans les différents pays, le déficit en information sur sa contribution à l'économie nationale.

Au Congo, le projet pilote a initié, sur la base des résultats de ce travail, une autre étude qui a contribué à l'élaboration de la stratégie sectorielle de lutte contre la pauvreté. Ce document a été pris en compte dans le deuxième Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP2) dont le processus d'élaboration est en cours, permettant ainsi à la pêche de figurer parmi les secteurs clés sur lesquels les pouvoirs publics comptent s'appuyer pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural. L'étude a aussi recommandé la création d'une cellule de planification au sein de la direction des pêches.

Au Gabon, l'étude a favorisé la prise en compte du secteur des pêches dans le Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) qui a été élaboré en 2005.

En Guinée, la méthodologie proposée par le PMEDP pour intégrer les activités de transformation et de commercialisation des produits de pêche afin de couvrir toutes les composantes du secteur halieutique dans les calculs de la valeur ajoutée du secteur des pêches est adoptée désormais par la Comptabilité nationale. Grâce à cette étude on a vu s'amorcer un début de collaboration institutionnelle, notamment entre l'Observatoire national des pêches et le Bureau de stratégie et de développement (BSD) du Ministère des pêches et de l'aquaculture (MPA) d'une part et la Direction nationale des statistiques et de la comptabilité du Ministère du plan, la Direction nationale de l'économie du Ministère des finances d'autre part.

En Mauritanie, cette étude a servi de base à la préparation du document technique de la stratégie nationale de développement durable du secteur des pêches (2006-2008) qui a inscrit pour la première fois le principe de promouvoir la participation effective des communautés de pêche à la gestion durable des ressources halieutiques. Les principales conclusions de l'étude indiquent que "dans un contexte de pleine exploitation des ressources à plus forte valeur commerciale, l'accroissement de la part du secteur à la formation du PIB doit passer en priorité par l'aménagement et la régulation de l'accès aux ressources puis par la valorisation de ces dernières". Aussi, la Mauritanie doit-elle mettre en place des procédures et institutions d'appui pour de nouveaux produits. Des efforts doivent être entrepris pour améliorer le système de production des statistiques de pêche par la réactivation de la cellule économique d'appui au Ministère des pêches et de l'économie maritime.

2.6.2 Migrations des pêcheurs

Les migrations font partie des stratégies couramment mises en œuvre par les communautés de pêche pour assurer leurs moyens d'existence. Tous les pays côtiers sans exception hébergent des communautés de pêche migrantes dont le poids économique peut être très

important et leur rythme d'activité avoir une incidence réelle ou potentielle sur toute politique d'aménagement. Par conséquent, l'une des préoccupations à laquelle le projet pilote a répondu était de comprendre le fondement et les motivations des mouvements des communautés de pêche que connaissent les pays côtiers de la région. Une évaluation des migrations a été faite pour mieux analyser ce phénomène et en tirer des leçons pour les politiques d'aménagement des pêcheries nationales et sous-régionales. Elle a été réalisée à travers des études de cas que le projet a menées dans les quatre pays participant au projet pilote mais aussi dans trois autres pays de la sous région (Bénin, Cameroun et Sénégal). Les impacts sociaux, économiques et culturels liés aux migrations de pêche ont été ainsi analysés et des stratégies d'intégration des pêcheurs migrants dans les politiques nationales proposées. Chaque étude de cas a été validée au niveau national et une réunion sous-régionale a été organisée en Mauritanie en août 2006 pour évaluer les travaux réalisés et se concerter sur les stratégies à mettre en place pour faciliter l'intégration des pêcheurs migrants dans les politiques d'aménagement des pêcheries côtières de la sous région.

D'une façon générale, ces études ont souligné l'ancienneté des mouvements migratoires des travailleurs de la pêche entre différents pays et l'importance des migrations à l'intérieur de chaque pays. Ainsi, on distingue des foyers d'émigration (Sénégal, Bénin), des foyers d'immigration (Mauritanie, Gabon, Guinée, Congo, Cameroun) et des foyers d'émigration et d'immigration (Bénin). On rencontre trois types de migrations selon la durée à savoir (i) les migrations de courte durée ou saisonnières, (ii) les migrations de longue durée et (iii) les migrations permanentes qui très souvent se transforment en sédentarisation. Les personnes impliquées sont des patrons pêcheurs avec ou sans leurs familles, des pêcheurs membres de l'équipage et des travailleurs du sous-secteur post-capture. En ce qui concerne les déterminants des migrations, ils sont d'ordre biologique (poursuite du poisson), économique et financier (recherche de marché, possibilité d'épargne et accumulation de capitaux) et social (fuite des pesanteurs sociales dans le pays d'origine). L'impact des migrations pour les pays d'accueil est à la fois positif et négatif. Le côté positif se reflète à travers la diffusion du savoir et du savoir-faire et la contribution aux économies locales et nationales (sécurité alimentaire, emploi, revenu, etc.). L'aspect négatif, pour sa part, se traduit par les pratiques de pêche irresponsable souvent imputées aux pêcheurs migrants, les conflits, l'accroissement de la vulnérabilité des populations autochtones, la déscolarisation des enfants des pêcheurs migrants et la faible valeur ajoutée au niveau local.

La problématique de la participation des migrants au processus d'aménagement des pêches et de développement local est caractérisée par:

- les facilités d'intégration sociale et économique dans l'ensemble, même si des difficultés peuvent survenir avec les pêcheurs autochtones;
- les problèmes fonciers (accès à la terre pour diversifier les moyens d'existence);
- la précarité des conditions de vie dans les villages/campements de pêche;
- la très faible prise en compte des migrants dans le processus d'aménagement des ressources halieutiques et de développement local. En effet, les législations en vigueur dans les pays étudiés ne les mentionnent pas explicitement comme acteurs dans l'aménagement des pêches même si on note qu'elles ne les excluent pas non plus. Il y a donc un besoin urgent d'impliquer effectivement les communautés de pêche migrantes dans les politiques d'aménagement des ressources halieutiques et de développement local, les stratégies à définir et à mettre en œuvre devant varier selon les pays;
- l'importance du phénomène migratoire mais peu d'informations en termes de poids dans les pays d'accueil et d'origine (effectif concerné, impact économique réel, etc.);
- le besoin d'une vision holistique en abordant les questions de migrations dans le secteur de la pêche (prise en compte des politiques nationales, régionales et internationales en matière de mouvements des biens et des personnes; politiques et stratégies nationales

de réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire, processus de décentralisation en cours dans les pays).

En outre, il a été noté qu'il existe un lien entre la pêche artisanale côtière et le mouvement des migrations clandestines d'une certaine catégorie des populations côtières vers l'Europe en ce sens qu'un bon nombre d'acteurs des migrations clandestines se recrutent parmi les travailleurs de la pêche artisanale. Les politiques qui sont en train d'être mises en place pour juguler ce phénomène à partir des pays d'origine (Sénégal, Guinée notamment) de ces migrations devront s'orienter en priorité sur l'appui à donner au sous-secteur de la pêche artisanale pour une meilleure définition des stratégies d'aménagement.

2.6.3 Surveillance participative

Cette étude a été à l'origine des améliorations apportées à l'environnement légal et institutionnel décrites au résultat 3 : enclenchement du processus de la réforme de la loi sur la pêche maritime au Congo, signature d'un arrêté sur la réglementation de la pêche artisanale, et d'un arrêté portant adoption du manuel de procédure de la surveillance participative en Guinée, lancement du processus pour la reconnaissance juridique de la participation des communautés de pêche à l'aménagement au Gabon et en Mauritanie. Après la validation des rapports au niveau national, une rencontre sous régionale réunissant les représentants des quatre pays a été organisée en Guinée en février 2006 pour: (i) échanger les expériences sur la surveillance participative, l'aménagement des pêches et le développement local; (ii) établir les liens entre la surveillance participative d'une part, et l'aménagement des pêches et le développement local d'autre part; (iii) améliorer les rapports nationaux en y incorporant éventuellement des éléments complémentaires sur les contraintes et opportunités en matière de participation communautaire dans la formulation des politiques. Les travaux de la rencontre ont permis d'élaborer un document faisant la synthèse des enseignements tirés des études de cas. Selon cette dernière, l'intégration de l'aménagement participatif dans les politiques de pêche, y compris la surveillance participative, fait partie d'un processus à plusieurs étapes nécessitant l'existence d'un certain nombre d'éléments préalables, à savoir:

- un environnement politique favorable offrant de réelles opportunités pour la participation des communautés à la formulation des politiques, et l'exécution des programmes qui en découlent;
- un cadre juridique définissant les mandats et missions des différentes parties prenantes ;
- des mécanismes institutionnels avec des liens fonctionnels à tous les niveaux;
- une reconnaissance juridique des communautés ayant le statut de partenaires à part entière dans l'interaction sociale (discussions avec d'autres parties prenantes du secteur de la pêche);
- des mécanismes de facilitation en vue du bon fonctionnement du processus (information, renforcement des capacités techniques et financières, recherche de partenariats, etc.).

Il est bien entendu que tout doit s'adapter aux conditions particulières de chaque pays, l'environnement politique ne se trouvant pas partout au même niveau de développement. La réunion de Conakry a recommandé que l'expérience de surveillance participative qui a conduit à des résultats probants en Guinée soit étendue aux autres pays du projet pilote et même au-delà. Elle a aussi reconnu que la conception de l'aménagement participatif des pêches devrait adopter une approche holistique intégrant l'aménagement intégré des zones côtières car les activités concurrentes ne sont pas toujours de nature à favoriser une exploitation durable et harmonieuse des ressources naturelles côtières (ressources halieutiques et autres habitats naturels : mangroves, estuaires, réserves marines, etc.) sur lesquelles les communautés de pêche basent leurs moyens d'existence.

3. RECOMMANDATIONS AUX PAYS PARTICIPANTS

Au départ, le projet pilote devait être exécuté en trois ans (avril 2004 - mars 2007). Mais pour diverses raisons, les activités de terrain n'ont couvert qu'une période de 24 mois (janvier 2005 - décembre 2006). Dans ces conditions, toutes les activités n'ont pu être réalisées. En outre, le processus engagé est encore fragile. Un appui continu de la part des pouvoirs publics et de partenaires (ONGs nationales internationales, donateurs) au développement est donc nécessaire pour éviter au processus de s'essouffler. Ainsi, en tenant compte du niveau d'exécution du projet dans chacun des quatre pays, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées.

Congo

- Institutionnaliser la cogestion par l'adoption et la mise en œuvre de toutes les réformes proposées ou entamées (politiques, institutionnelles et juridiques);
- Poursuivre l'accompagnement des communautés dans le processus de développement organisationnel;
- Développer des partenariats entre les communautés, les structures de micro finance, les ONG, les entreprises privées et les donateurs pour soutenir les actions de diversification des moyens d'existence;
- Définir et adopter des mécanismes claires et souples de financement des institutions de cogestion;
- Préparer un avant-projet à soumettre au Budget programme annuel 2007 (dépenses pro pauvres) relatif à l'accompagnement des OSP et des organes de cogestion en matière de diversification des moyens d'existence des communautés de pêche, et rechercher des financements pour sa mise en œuvre;
- Mettre en place des processus d'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries artisanales;
- Finaliser le processus d'élaboration de la stratégie d'appui aux communautés de pêche en matière de protection et de gestion de l'environnement marin côtier.

Gabon

- Veiller à la signature des arrêtés sur l'institutionnalisation des organes de concertation et sur la surveillance participative;
- Développer des activités de diversification des moyens d'existence dans la zone du projet;
- Poursuivre les actions de développement de partenariats pour appuyer les petits projets (activités alternatives) dans les communautés de pêche;
- Répliquer les expériences réussies du projet pilote (associations de pêche et organes de consultation) dans les autres communautés de pêche de la zone côtière au sud de Libreville;
- Promouvoir la participation des communautés de pêche à l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries prévus dans le Code des pêches et de l'aquaculture;
- Créer le Comité consultatif national des pêches dans le cadre des dispositions du Code des pêches et de l'aquaculture et appuyer son fonctionnement.

Guinée

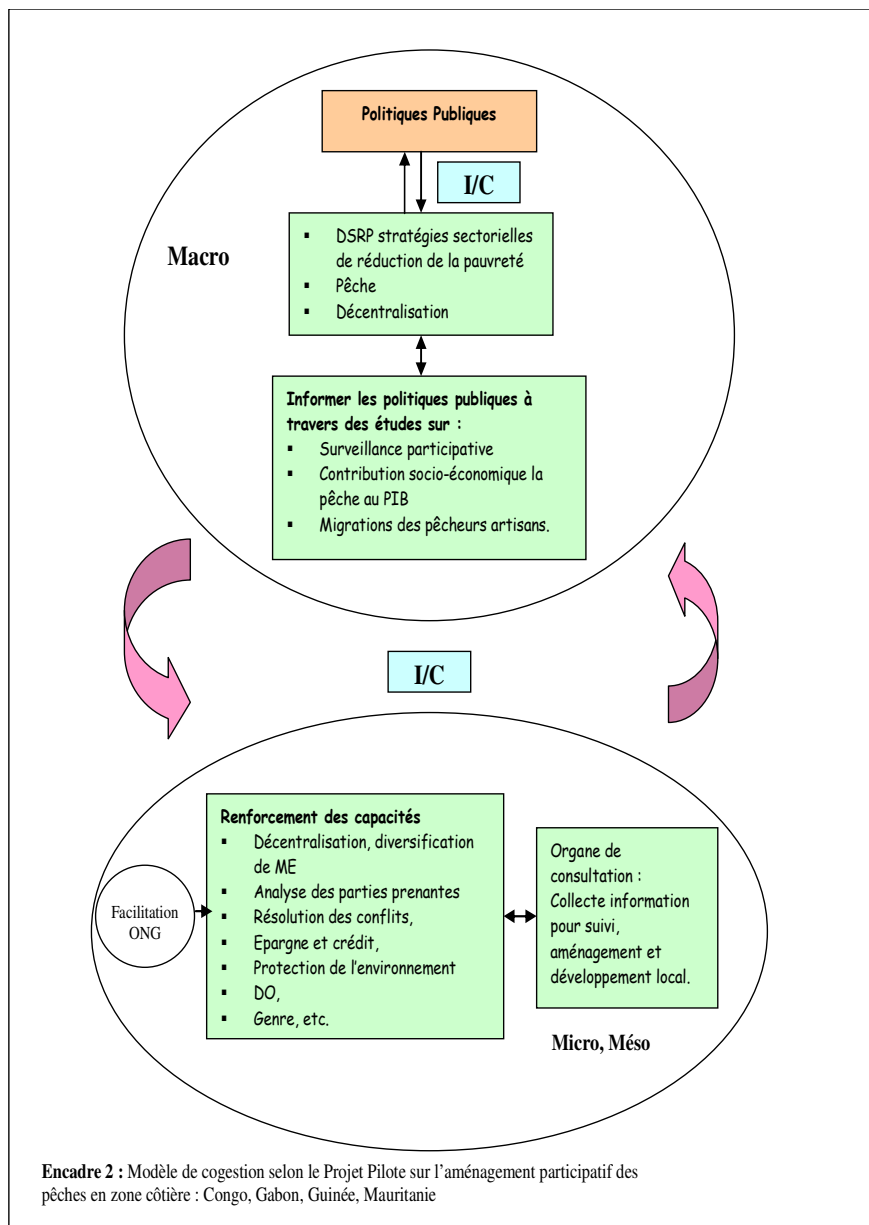
- **insertion du secteur de la pêche dans le processus du DSRP 2:** Les interventions du PMEDP ont produit des changements significatifs qui offrent des opportunités de valorisation dans les cadres politiques et institutionnels en préparation au Ministère de la pêche et de l'aquaculture. Le futur document de politique des pêches intitulé Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) en fait partie. Ce document a été élaboré par le Gouvernement et transmis à la FAO qui a contacté le PMEDP pour un partenariat technique et financier. Ce partenariat pourrait faciliter une meilleure insertion du secteur de la pêche de Guinée dans le processus du DSRP 2 en cours.
- **appui au renforcement des acquis dans la zone d'intervention du PP2:** Le projet pilote a eu l'avantage de répondre autant que faire se peut aux différentes demandes des communautés en matière de renforcement des atouts en capital humain et social. Afin de préserver ces acquis, il est nécessaire de continuer à développer des appuis techniques appropriés après l'arrêt du projet pilote.
- **appui à l'extension des activités du projet aux zones non couvertes par le PP2:** Le pays se trouve aujourd'hui en face d'un déséquilibre en terme de développement régional de la pêche côtière entre la section septentrionale de la côte qui a bénéficié des actions du projet pilote et le centre sud qui n'en a pas eu accès. Par conséquent, il est nécessaire d'envisager l'extension dans cette dernière région, de l'expérience acquise par la région septentrionale en termes de développement organisationnel et communautaire. Cela permettrait de couvrir toute la côte et d'envisager de façon plus réaliste, l'aménagement des pêcheries côtières guinéennes.

Mauritanie

- **reconnaissance juridique de la participation effective des populations de base au processus de gestion durable des ressources halieutiques:** afin de les responsabiliser et de les conscientiser autour des rôles qu'elles peuvent et doivent jouer en appui aux efforts de l'Administration pour assurer une gestion consensuelle et concertée des ressources, la participation des populations de base devrait être reconnue officiellement. On peut à ce sujet, saisir l'opportunité de la révision actuelle du cadre juridique et réglementaire des pêches pour reconnaître juridiquement les rôles que peuvent jouer les institutions locales de concertation à la base;
- **diversification des moyens d'existence durables:** afin de préserver les acquis déjà obtenus en matière de renforcement des capacités des communautés pour les impliquer davantage au processus d'aménagement et de développement local, les pouvoirs publics devraient s'investir plus dans le quotidien des communautés de pêche et les aider à faire face à certains de leurs problèmes les plus urgents. Il s'agira en particulier de les appuyer dans la réalisation d'activités alternatives susceptibles à la fois de générer des revenus additionnels et d'alléger la pression sur les ressources halieutiques.
- **poursuite des missions du projet pilote:** le projet pilote prend fin au moment où les activités mises en œuvre n'ont pas encore eu le temps nécessaire pour produire les effets et impacts escomptés. Pour que ces activités puissent se consolider et continuer sur le terrain à produire des changements bénéfiques significatifs et visibles, il faudrait poursuivre les missions du projet à travers l'appui des pouvoirs publics et de partenaires au développement.

4. LECONS APPRISES

La mise en œuvre du projet pilote a été faite selon un processus schématisé dans l'encadré 2.



On distingue trois niveaux d'exécution: (i) le niveau micro où évoluent les communautés regroupées ou non dans des OSP ; (ii) le niveau méso où on trouve les structures déconcentrées de l'administration et les collectivités locales issues de la décentralisation ; et (iii) le niveau macro où se définissent les politiques publiques, notamment celles liées à la réduction de la pauvreté (DSRP), à la pêche et à la décentralisation et qui concernent le projet pilote. Les liens entre ces trois niveaux ont été facilités par un système d'information/communication mis en place dans le cadre du projet pilote et adapté aux spécificités de chaque pays participant. Les informations sur les changements induits ont été collectées par des comités locaux de suivi qui sont une émanation des organes de consultation mis en place dans le cadre du projet. Pour que les communautés de pêche

participent efficacement à la gestion des ressources et au développement local, les capacités individuelles et celles des institutions communautaires ont été renforcées avec l'aide des ONG.

Autrement dit, il ressort de cette analyse que trois entités principales ont participé à la mise en œuvre du projet pilote. Il s'agit des communautés, de la société civile et des représentants du Gouvernement. De cette expérience, on peut tirer un certain nombre d'enseignements et conclusions qu'on peut regrouper dans trois rubriques à savoir les politiques, les processus et le système d'information/communication.

4.1 Politiques et institutions

- i - Avant la mise en œuvre du projet pilote, la situation dans les quatre pays participants en matière d'aménagement des pêches était caractérisée d'une part, par la présence d'une administration centrale monopolisant les fonctions de gestion des ressources halieutiques, et d'autre part par l'absence quasi totale d'organisations communautaires juridiquement reconnues par les pouvoirs publics et pouvant participer à la prise de décisions. Cela était dû au fait qu'aucun de ces pays ne disposait ni de mécanismes juridiques, ni de cadres institutionnels appropriés favorables à la participation des communautés de pêche à l'aménagement. Le travail effectué dans le cadre du projet pilote a contribué à des progrès sensibles, dans le sens de la promotion d'un environnement politique et institutionnel favorable à la mise en place des processus de cogestion traduite sur le terrain par la collaboration entre l'administration, les communautés de pêche côtière et la société civile, dans le but d'améliorer la gestion des ressources halieutiques et de favoriser le développement local.
- ii - Ainsi, pour avoir un système de cogestion, il est primordial d'avoir un environnement politique favorable, qui reconnaît aux communautés le droit de participer à la prise de décision. Ce préalable a été le fil conducteur pour la mise en œuvre du projet pilote. Il a été facilité par l'étude sur la surveillance participative conduite dans les quatre pays participant au projet pilote. En procédant à la mise à jour du cadre institutionnel et du cadre juridique de la pêche en y introduisant le principe de participation des communautés à la gestion des ressources halieutiques y compris la surveillance, cette étude a suscité la prise de conscience des autorités chargées de la pêche ; cela les a amenés à engager le processus d'institutionnalisation de la participation des communautés de pêches à l'aménagement des ressources halieutiques et au développement local.
- iii - Il existe actuellement des associations de producteurs et d'autres structures associatives au niveau local, même si on déplore le fait que la plupart d'entre elles restent informelles. Seule la Guinée a pu conduire jusqu'au bout, le processus mis en place pour leur donner une légitimité juridique. Ainsi désormais, les pêcheurs guinéens prennent part à la formulation des plans de pêche annuels avec parité de participation avec d'autres acteurs notamment ceux de l'administration, et bénéficient des financements disponibles au niveau local (financement de la cogestion) grâce à la mise en application de la loi sur la décentralisation adoptée depuis 1985. Dans les trois autres pays le processus est en cours. Cette différence d'impact selon le pays peut être expliquée par la différence des procédures administratives en vigueur dans chacun d'eux, ainsi qu'à l'expérience de tel ou tel pays en matière de délégation des pouvoirs aux communautés locales par les autorités centrales, comme cela est recommandé dans le cadre des politiques de décentralisation par exemple.
- iv - Il est à souligner que dans un environnement où des bases institutionnelles et politiques de cogestion étaient fragiles ou inexistantes, c'est de façon délibérée qu'il a été préconisé de placer la priorité sur la mise en oeuvre des politiques et processus appropriés, sans chercher à aller plus loin c'est-à-dire à atteindre l'étape d'élaboration

des plans d'aménagement qui n'auraient reposé sur aucune assise solide. Cette étape ultime ne pourra être abordée qu'après une consolidation des structures de cogestion récemment mises en place.

- v - Il faut aussi noter que les interventions du projet pilote visent à influencer essentiellement les moyens d'existence des acteurs (atouts en capital humain et social) et les politiques. Les effets et impacts attendus de ce type d'interventions qualitatives ne se produisent généralement qu'à moyen et long terme et n'ont pas d'incidence immédiate sur les conditions de vie des communautés de pêche. Dans leur quotidien, ces dernières font face à des problèmes de survie dont l'urgence les amène souvent à négliger les problèmes de long terme liés à la gestion des ressources et à la préservation de l'environnement (capital naturel). Pour y remédier, il est nécessaire de moduler les stratégies d'actions en direction des communautés en initiant des activités complémentaires en vue de la génération de bénéfices concrets et immédiats à travers par exemple la promotion d'activités génératrices de revenus (à l'intérieur comme en dehors du secteur de la pêche), grâce à l'accès aux institutions de micro finance (capital financier). Une telle option nous rappelle que la cogestion ne devrait pas se cantonner au seul développement/amélioration de l'environnement politique et institutionnel comme cela a été le cas pour ce projet pilote 2. Dans le cadre d'une application efficiente de l'AMED, le souci constant devrait être la répartition des efforts entre tous les atouts en capital des moyens d'existence, ce qui permettrait sinon d'avoir l'équilibre entre les différentes composantes, tout au moins de viser la durabilité sous toutes ses formes : institutionnelle, sociale, financière et environnementale.
- vi - Une bonne connaissance du rôle économique et social du secteur de la pêche favorise l'intégration des communautés de pêche aux politiques publiques. Pendant longtemps, la pêche n'était pas prise en compte dans ces politiques. C'est grâce au travail relatif à l'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie nationale initiée par le PMEDP que les décideurs politiques ont eu une meilleure visibilité du secteur et ont décidé de l'intégrer aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Dans les quatre pays partenaires du projet pilote, les acteurs du secteur y compris ceux de pêche artisanale, peuvent désormais accéder aux opportunités offertes par les DSRP au niveau local, politiques de décentralisation aidant (accès aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation).
- vii - L'intégration du secteur halieutique aux DSRP, la prise en compte des communautés de pêche dans les politiques de décentralisation et la mise en place des mécanismes de cogestion favorisent l'intégration des communautés de pêche dans le développement local, ce qui à terme, contribue à l'amélioration des moyens d'existence des acteurs à la base. Cette étape franchie, il reste à réfléchir sur comment, dans une prochaine phase, faire participer les communautés de pêche à l'aménagement en vue d'améliorer la gestion des ressources halieutiques car après tout sans ressources halieutiques, il sera difficile aux communautés de pêche de justifier leur existence. Faire participer les pêcheurs à la gestion des ressources halieutiques revient à collaborer avec eux dans la formulation des politiques des pêches, l'élaboration des plans d'aménagement ainsi qu'à leur mise en œuvre. Dans chacune de ces étapes, il est nécessaire de collecter des informations sur les ressources, la dynamique des pêcheries et les aspects socio économiques, toutes nécessaires à la prise de décisions et dont l'analyse nécessite la contribution des institutions de recherche.
- viii - Il est bien connu que la surveillance des pêches y compris l'aspect participatif, fait partie de l'aménagement. L'expérience du PMEDP et du projet pilote dans ce domaine nous enseignent qu'il ne peut pas y avoir de surveillance participative conséquente sans un cadre légal et une institution nationale de surveillance des pêches compétente comme cela existe en Guinée.

- ix - Le renforcement des liens micro-méso-macro et une approche holistique faisant intervenir plusieurs partenaires institutionnels sont nécessaires pour réduire la pauvreté au sein des communautés de pêche et garantir la durabilité des réformes institutionnelles.
- x - Le renforcement de la compétence des acteurs à la base en termes d'alphabétisation favorise leur participation à la prise de décisions.

4.2 Processus

- i - La participation des communautés de pêche dans le système de suivi évaluation favorise la souplesse du processus de collecte d'information et permet de mieux apprécier les changements induits et d'assurer le succès et la pérennisation des acquis des projets de développement.
- ii - L'approche participative dans la mise en œuvre des activités permet une plus grande appropriation des actions par les communautés bénéficiaires en même temps qu'elle augmente l'efficacité de l'administration publique. L'adhésion des pêcheurs aux principes de pêche responsable et leur conscientisation en sont facilitées.
- iii - La prise en compte de l'approche genre augmente la cohésion sociale, fondamentale pour une institutionnalisation durable des structures associatives mises en place dans le cadre du projet. Pour plus d'efficacité, les aspects genre doivent être intégrés dès le début du processus.
- iv - Au moment de sa formulation le projet pilote avait une vocation régionale. Après sa mise en œuvre, force est de constater que la dimension régionale n'apparaît pas dans la façon dont le projet pilote a été exécuté. Cela a été dû en partie au processus qui avait été utilisé dans la sélection des pays participants au projet. Ce processus avait privilégié le caractère participatif du choix au détriment de la faisabilité du projet. En effet, aucun critère objectif (appartenance au même ensemble politico-économique comme la CEDEAO, la CEMAC ou l'UEMOA, appartenance à la même zone d'intervention des agences sous régionales de pêche comme le COREP, la CSRP, ou la CEBEVIRHA, appartenance à une même zone écologique – estuaires, upwelling) n'avait été retenu pour guider la sélection des pays. Dans ces conditions, il a été difficile de donner une envergure régionale au projet pilote.

4.3 Information/Communication

- i - L'information et la sensibilisation des décideurs favorisent la prise en compte des préoccupations des communautés de pêche dans les politiques et programmes nationaux autres que la pêche, tels que le Programme national de lutte contre les grandes endémies (paludisme, VIH/SIDA, etc.), les politiques de réduction de la pauvreté (DSRP), les politiques de décentralisation, etc.
- ii - La disponibilité et la mise en œuvre d'une stratégie de communication facilitent l'appropriation des processus par les parties prenantes, réduisent les coûts d'opération et favorisent le développement de partenariats multiformes en faveur des communautés.
- iii - Pour des raisons d'efficacité, la stratégie de communication doit être adaptée aux sensibilités culturelles et aux capacités institutionnelles et techniques de chaque pays.
- iv - Lorsqu'elle est structurée pour faciliter la participation communautaire aux débats sur les politiques et processus, la communication constitue un moyen idéal pour susciter des changements, la vision commune, l'appropriation des initiatives de développement, le dialogue social et la mobilisation des ressources en faveur des communautés.

Annexe 1: LISTE DU PERSONNEL DU PROJET PILOTE

Congo

M. Eugène Bagamboula, Chef d'équipe
M. Alphonse Bakala Kiba, Assistant au Chef d'équipe
Mlle Claudia Virgina Mandounou-Massika, Secrétaire comptable
M. René Tchiloemba, Chauffeur

Gabon

M. Alain Bidoungou Boutchanga, Chef d'équipe
Mme Huguette Biloho Essono, Assistante au Chef d'équipe
M. Hugues Bokale, Secrétaire comptable
M. Dieudonné Boussougou, Chauffeur

Guinée

M. Mamba Kourouma, Chef d'équipe
M. Talhatou Barry, Assistant au Chef d'équipe
Mme Jeannine Passy, Secrétaire comptable
M. Sory Camara, Chauffeur

Mauritanie

M. Sidi'El Moctar Ould Mohamed Abdellahi, Chef d'équipe
M. Dia Mamadou Bocar, Assistant au Chef d'équipe
Mme Marième Ba, Secrétaire comptable
M. Salem Ould Massoud, Chauffeur

Annexe 2: LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARÉS AU COURS DU PROJET PILOTE

Abdelkader B.O., 2006. L'analyse du cadre juridique de l'environnement marin et côtier pour l'élaboration d'une stratégie d'appui des communautés des pêches pour la protection et la gestion de l'environnement marin côtier. Rapport de consultation. PMEDP/PP2: 50p.

Adoté K., 2006. Mission de suivi. Rapport préliminaire. USR.16p.

Adoté K., 2006. Système de suivi des changements des projets pilotes (SYSCHAPP). Niveau de réalisation des résultats et changements attendus des projets pilotes 2 & 3. (Analyse des données du premier trimestre 2006) : 9p.

Akoma Poathy N.T., 2005. Etude sur la participation des communautés de pêche artisanale au système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches au Gabon. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 22p.

Angoué C. A., 2004. Etat des lieux de l'aménagement au Gabon. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 10 p.

Atti-Mama C., 2006. Les migrations des pêcheurs au Bénin. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 56 p.

Boungou G., 2006. Les migrations des pêcheurs au Congo. Analyse des motivations et des impacts sociaux, économiques et culturels. Rapport de consultation. PMEDP, PP2 : 33p.

Brahim Ould Abdel Khader, 2005. Rapport sur l'analyse des parties prenantes (Mauritanie).

Cacaud P., 2004. Propositions visant à consolider les acquis du projet sur la surveillance participative en Guinée. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 26 p.

Djangone A.M. R., Ovono Edzang N., Mouelle Mouelle C. Angoué Augée C. & G.A. Rerambyath, 2003. Profil de pauvreté dans les communautés de pêche artisanale des départements de la Noya et du Komo Mondah, Gabon : 61 p.

EGP Congo, 2004. Etat des lieux des pêches maritimes au Congo : éléments de réflexions sur l'atelier de lancement du Projet pilote 'Aménagement participatif des pêches en zone côtière : 19 p.

EGP Congo, 2005 – 2007. Rapports trimestriels d'activités

EGP Congo, 2005. Rapport de l'atelier sur l'analyse des parties prenantes, Tchiamba-Nzassi, le 21/03/05, 7p

EGP Congo, 2006. Tchemouna. Le théâtre forum dans les communautés de pêche au Congo. CD-Rom. PMEDP/PP2.

EGP Congo, 2007. Projet pilote Aménagement participatif des pêches en zone côtière. CD-Rom. PMEDP/PP2.

EGP Gabon, 2005 – 2006. Rapports trimestriels d'activités

EGP Gabon, 2005. Rapport préparé pour l'atelier sur l'évaluation de l'impact des activités du PMEDP, Dakar, 21-25 Novembre 2005.

EGP Guinée, 2004. Aménagement participatif des pêches. Etat des lieux. Rapport de la Guinée. PMEDP/PP2 : 37p.

EGP Guinée, 2005. Evaluation de l'impact des interventions du PMEDP en Guinée. Rapport préparé pour l'Atelier sur l'évaluation de l'impact des activités du PMEDP, Dakar, 21-25 Novembre 2005

- EGP Guinée**, 2005. Rapport sur l'analyse des parties prenantes. PMEDP/PP2 : 41p.
- EGP Guinée**, 2005 – 2006. Rapports trimestriels d'activités
- EGP Mauritanie**, 2005 – 2006. Rapports trimestriels d'activités
- Evono Edzang N.**, 2006. Les migrations des pêcheurs au Gabon. Approches pour une intégration aux plans d'aménagements. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 35p.
- Failler. P.**, 2006. Dynamiques économiques et sociales des aires protégées estuariennes, côtières et marines en Afrique de l'Ouest : éléments de compréhension pour l'élaboration d'une gouvernance d'éco développement participative. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 35p.
- Faro N., Diallo O., & Diallo M.M.**, 2005. Évaluation de la contribution socio-économique de la pêche au produit intérieur brut et au développement rural en Guinée : 54 p.
- Issanga Ngamissimi M. & Kaya J.A.P.**, 2007. Stratégie d'appui aux communautés de pêche artisanale pour la gestion durable de l'environnement marin et côtier de la République du Congo : 54p.
- Kamga M. K.**, 2006. Synthèse régionale des rapports nationaux sur la surveillance participative. Rapport de consultation. PMEDP/PP2: 29 p
- Kinfoussia C.**, 2005. Etude sur la participation des communautés de pêche au système de suivi, contrôle et surveillance des pêches au Congo. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 29p.
- Kinfoussia C.**, 2006. Réforme de la législation sur la pêche maritime au Congo; étude centrée sur la pêche artisanale : Rapport de consultation. PMEDP, PP2 : 30p.
- Konan A., Holvoet K., Boungou G., Makanga S., Massemba H., & E. Bagamboula**, 2003. Profil de pauvreté des communautés de pêche artisanale maritime en République du Congo : 67 p.
- Konan A., Njock J.C. and E. Allison.** 2006. Making fisheries co-management work for both poverty reduction and responsible fisheries: lessons from coastal and inland waters of west and central Africa. Paper presented at the IIFET Conference, Portsmouth, July 2006.
- Konaté F.**, 2005. Institutionnalisation de la surveillance participative en Guinée. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 58 p.
- Koumba P. & Mpandou P.**, 2006. Contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la réduction de la pauvreté (Congo). Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 24p.
- Mabounda D., Ondo Megne J.J., & Rerambyath G. A.**, 2005. Evaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie gabonaise : 62p.
- Massamba H.**, 2005. Profil genre dans les communautés de pêche des villages Kondi, Noumbi et Bellolo dans le département du Kouilou au Congo (Brazzaville). Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 73 p.
- Matamona M., Mampouya B., & Maloueki L.**, 2002. Evaluation de la contribution socio-économique du secteur des pêches au PIB et au développement rural au Congo: 93p.
- Mohamed O., Sidi Mohamed O. & Taleb A.**, 2006. Reconnaissance juridique de la participation des populations de base à l'aménagement et au développement durable des ressources côtières. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 31p.
- N'dia Y., Diallo M.M., Traoré S., Sylla S.D. & Soumaoro B.**, 2003. Pauvreté des communautés de pêche artisanale du littoral guinéen (Préfectures de Boffa et Boké). Rapport de consultation. PMEDP : 47p.

- Ngo Likeng J.L.**, 2006. Migrations de pêche côtière au Cameroun. Essai d'approche pour l'intégration des communautés à l'aménagement des ressources. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 27 p.
- Njock J.C.**, 2005-2006. Synthèse des rapports trimestriels d'activités des EGP. PMEDP/PP2, Coordination régionale.
- Njock J.C.**, 2006. Les conditions de l'intégration de l'aménagement participatif dans les politiques nationales de pêche. Bulletin de liaison du PMEDP n° 21 & 22. Dossier Politiques publiques. PMEDP/FAO/DFID, Cotonou, Bénin, décembre 2005 : p.17-19.
- Njock J.C.**, 2007. Intégration des communautés de pêche dans le développement local. Bulletin de liaison du PMEDP n° 23. Résultats et leçons apprises. PMEDP/FAO/DFID, Cotonou, Benin, mars 2007: p. 31-33.
- Ovono Edjang N.**, 2005. Analyses des parties prenantes au Gabon. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 22 p.
- PMEDP**, 2004. Document du projet pilote aménagement participatif des pêches en zone côtière au Congo, Gabon, Guinée et Mauritanie, Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche, FAO/DFID, Cotonou, Bénin 35 p.
- PMEDP/PP2**, 2004. Rapport de l'atelier de lancement officiel du Projet pilote "Aménagement participatif des pêches en zone côtière", de l'Atelier de planification et de suivi Libreville, Gabon, 18-23 octobre 2004 : 43p.
- PMEDP**, 2005. Grille d'analyse pour le suivi évaluation. Grands domaines de changement. PMEDP/USR : 5p.
- Sall A.**, 2006. Etude des migrations des communautés de pêche sur la côte mauritanienne. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 38 p.
- Sall K.**, 2006. Eléments de stratégies pour la prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre du projet pilote Aménagement participatif des pêches en zone côtière. Etudes de cas réalisées à N'diogo et à Nouamghar. Rapport de consultation. PMEDP/PP2 : 101p.
- Samba A. & Faye M. M.**, 2006. Etude de la contribution des migrations de pêcheurs artisans sénégalais dans la gestion des pêches en Mauritanie et en Guinée. Rapport de consultation. PMEDP/PP2: 62 p.
- Sid'Ahmed O. C., Guisset D. & Mohamed Mbareck S.**, 2005. Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural en Mauritanie. 50p.
- Sidi Zeine D. O.**, 2004. Etats des lieux des systèmes d'aménagement participatif des ressources halieutiques en Mauritanie. Rapport de consultation. PMEDP/PP2: 23p.
- Solie K.**, 2006. Les migrations de pêcheurs artisans marins étrangers en Guinée. Rapport de consultation. PMEDP/PP2: 50 p.
- Sy M. H.**, 2005. Etude sur la participation des communautés de pêche au système de suivi, contrôle et surveillance des pêches en Mauritanie. Rapport de consultation. PMEDP/PP2:26p.
- Youssouf N'dia Y., Diallo M.M., Traoré S. Sylla S. D. & B. Soumaoro**, 2003. Profil de pauvreté des communautés de pêche de Guinée: 55p.